

elle justifie l'opinion que j'ai formulée au début de mon discours, ainsi que la conclusion que je tire maintenant soit, en premier lieu, que la Grande-Bretagne et la France ne devraient pas quitter la région de Suez tant qu'on n'en sera pas venu à une entente satisfaisante d'après laquelle le canal relèverait des Nations Unies; puis, en second lieu, tant que la sécurité d'Israël ne sera pas garantie et, en troisième lieu, tant que la force des Nations Unies dans ces parages ne sera pas suffisante pour assurer le maintien de cette garantie.

En terminant, qu'il me soit permis d'affirmer que, comme tous mes collègues d'ailleurs, il me tarde de voir poindre le jour où de leurs glaives les nations forgeront des charmes.

J'approuve sans réserve le jugement dont a fait preuve notre secrétaire d'État dans ses efforts pour sauvegarder la paix et pour rétablir le respect des lois en Orient. Mais je signale à mes collègues, que la loi, sans la force voulue pour la faire respecter, est un vain mot. Mon collègue d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) a dit:

Il n'y a qu'une chose de pire que l'injustice, c'est la justice privée de son glaive.

Le jour viendra où nous aurons un tribunal constitué pour se prononcer sur la justice parmi les peuples de la terre et muni de l'autorité requise pour faire observer ses décrets. Si les pays de l'Ouest sont les seuls qui soient tenus d'accepter les décisions des Nations Unies, de sorte que nous soyons désarmés à la première attaque, et que ces décisions ne lient aucunement nos adversaires, alors nous n'avons plus qu'à nous retirer des Nations Unies. Mais nous espérons tous que les Nations Unies se perpétuent, qu'elles soient fortes, et qu'armées d'une force policière, elles puissent voler au secours de la justice n'importe où au monde. L'heure viendra,—et si elle point à l'horizon, le Canada y est peut-être pour quelque chose,—où la justice internationale régnera sur toute la terre.

Nous voulons tous voir le jour où les nations forgeront de leurs glaives des hoyaux, mais ce n'est pas ainsi qu'elles agissent à l'heure actuelle. Elles ne s'en tiennent pas à la justice, mais à la force. Le seul moyen d'obtenir un monde où les hommes, la justice et la démocratie soient sauvés c'est d'avoir une Organisation des Nations Unies, qui puisse servir de tribunal et qui dispose d'une puissance suffisante pour imposer ses décrets.

D'ici là, honorables sénateurs, il nous incombe à nous qui exerçons quelque influence dans le domaine des affaires de la nation, de voir les faits tels qu'ils sont. Il nous faut vivre dans le monde tel qu'il est, non pas tel que nous le voudrions. N'abandonnons pas

nos amis. Soyons prêts à saisir les occasions qui se présentent toujours à ceux qui respectent la justice. Soyons forts parce qu'étant forts nous jouirons d'une plus grande sécurité que si nous sommes faibles.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Euler: Puis-je poser une question à mon honorable ami de Toronto-Trinity? Si j'ai bien compris, il faudrait, à son avis, une garantie de sécurité pour Israël. N'y a-t-il pas un accord entre les États-Unis et la Grande-Bretagne voulant que ces deux nations se portent à l'aide de l'Égypte ou d'Israël si l'un ou l'autre de ces pays était attaqué?

L'honorable M. Roebuck: La Grande-Bretagne, la France et les États-Unis ont fait une déclaration à cet effet, mais je signale à mon ami qu'il y avait sur la frontière d'Israël une accumulation d'armes et de munitions évaluée à plusieurs millions de dollars, et que les incursions outre frontière se sont poursuivies sans aucune intervention de la part des trois puissances. Cette déclaration était plutôt platonique que pratique.

L'honorable M. Euler: Évidemment.

L'honorable M. Roebuck: J'ai soutenu qu'un arrangement de cette nature doit être appuyé par la force si l'on veut en garantir l'observance.

L'honorable W. Rupert Davies: Honorables sénateurs, au début de mon humble contribution au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, je désire féliciter, comme l'ont fait les préopinants, le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le second motionnaire (l'honorable M. Fournier) de l'adresse en réponse à ce bref mais important document. Tout en suivant attentivement les propos de mes honorables collègues, je me suis demandé s'ils étaient aussi nerveux que je l'étais moi-même lorsque j'ai eu l'honneur de proposer l'adresse en réponse au discours du trône qui a marqué l'ouverture de la session de 1942. Mes observations d'alors n'avaient pas de quoi faire trembler le monde, mais je me suis senti tout à fait regaillardir quand un bon vieux sénateur vint me dire, en me regardant droit dans les yeux et le plus sérieusement du monde, qu'il n'avait jamais entendu de meilleur discours au Sénat. Je serais peut-être demeuré très fier de moi si, une semaine plus tard, je ne l'avais entendu répéter la même chose à un autre sénateur qui siégeait de l'autre côté de l'enceinte.

Tout comme mon honorable ami le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), étant un homme simple et ignorant,—ce que l'honorable chef de l'opposition n'est certes pas,—je n'ai pu suivre le discours du second parrain de la motion, car il parlait en français. Quand